

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1014 rendant exécutoire la délibération n° 376/6°L du 30 mai 1967 de la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale de la + de l'Assemblée Territoriale de la. Côte Française des Somalis approuvant le rapport d'exploitation et les comptes d'« Electricité de Djibouti » pour l'exercice 1965.

n° 1014

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
1 juin 1967

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1967

Date du numéro
1 juillet 1967

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

_ Est rendue exécutoire la délibération n° 376/6L du 30 mai 1967 de la Commission permanente de l'Assemblée territoriale de la Côte Française des Somalis approuvant le rapport d'exploitation et les comptes d'« Electricité de Djibouti » pour l'exercice 1965.